

Direction Nationale pour le Mali

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°AO/D01/XAPS/01/2022



- I/ Note aux soumissionnaires
- II/ Cahier des prescriptions techniques particulières (CPTP)
- III/ Modèles de documents

JANVIER 2022

PREAMBULE

Le présent document est la propriété de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Les informations qu'il contient sont destinées à l'usage exclusif du fournisseur et ne doivent être ni diffusées ni utilisées à des fins autres que les besoins de réponse au présent cahier des charges.

SOMMAIRE

I/ NOTE AUX SOUMISSIONNAIRES	4
1 – AVIS D'APPEL D'OFFRES	5
1.1 – Objet de l'appel d'offres	5
1.3 – Conditions de participation	
1.2 – Présentation de la BCEAO	5
1.4 – Allotissement	5
1.5 – Contenu du dossier d'appel d'offres	5
1.6 – Présentation des offres	5
1.7 – Monnaie de règlement	6
1.8 – Visite de site	7
1.9 – Remise des offres	7
1.10 – Validité des offres	7
2 - EVALUATION DES OFFRES - ATTRIBUTION DE MARCHE	7
II/ CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES	8
1 – OBJET DE L'APPEL D'OFFRES	9
2 - DESCRIPTION DES TRAVAUX	9
2.1 – Généralités	9
2.2 – Consistance des travaux	10
3 – RECEPTIONS PROVISOIRE ET DEFINITIVE DES TRAVAUX	16
III/ MODELES DE DOCUMENTS	17
LETTRE DE SOUMISSION	18
MODELE DE CAUTION D'AVANCE DE DEMARRAGE	19
MODELE DE CAUTION DE BONNE EXECUTION	20

I/ NOTE AUX SOUMISSIONNAIRES

1 - AVIS D'APPEL D'OFFRES

1.1 - Objet de l'appel d'offres

La Direction Nationale de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) pour le Mali lance un appel d'offres, pour la sélection d'une entreprise capable de réaliser les travaux de reprise de peinture de la clôture de l'agence auxiliaire de Mopti.

1.2 - Présentation de la BCEAO

La Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) États membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) que sont le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- le Siège, sis à Dakar ;
- une Direction Nationale dans chacun des États membres comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs agences auxiliaires ;
- le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) de l'UMOA sis à Abidjan ;
- la Représentation auprès de la Commission de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (RCUEMOA) sise à Ouagadougou;
- la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC) sise à Paris.

1.3 - Conditions de participation

Cet appel d'offres est ouvert aux entreprises installées au Mali, qui peuvent, par ailleurs, se mettre en groupement conjoint entre elles ou avec toute autre entreprise.

1.4 - Allotissement

Cet appel d'offres est constitué d'un seul lot.

1.5 - Contenu du dossier d'appel d'offres

Le dossier d'appel d'offres comprend les documents suivants :

- > la présente note aux soumissionnaires ;
- > le cahier des prescriptions techniques particulières (CPTP);
- > les cadres de devis quantitatifs et estimatifs ;
- le modèle de lettre de soumission.

1.6 - Présentation des offres

Les offres, rédigées en langue française, seront présentées sous double enveloppes fermées sous peine d'être considérées comme nulles avec les mentions suivantes :

a) Enveloppe extérieure

Elle ne porte rien d'autre que les indications ci-dessous :

Dans le coin supérieur gauche :

Appel d'offres pour les travaux de reprise de peinture de la clôture de l'agence auxiliaire de la BCEAO à Mopti

« A n'ouvrir qu' en séance de dépouillement »

Au centre:

Direction Nationale de la BCEAO pour le Mali

94, Avenue Moussa TRAVELE – Quartier du Fleuve BP 206 – Bamako

b) Enveloppes intérieures

Elles sont constituées de trois autres enveloppes contenant chacune, **en trois exemplaires**, les documents ci-après :

La 1ère enveloppe contiendra les renseignements et documents suivants :

- > dénomination de l'entreprise ;
- > références (travaux similaires antérieurs);
- ▶ la liste et la qualification du personnel appelé à intervenir à la BCEAO ;
- > une attestation de non-faillite ;
- une (01) autorisation d'exercer ;
- > une (01) attestation de la Direction Générale des Impôts (quitus fiscal);
- une (01) attestation de l'Institut National de Prévoyance Sociale (INPS);
- > une (01) attestation de domiciliation bancaire.

La 2^{ème} enveloppe renfermera l'offre proprement dite qui comprendra :

- > la lettre de soumission suivant le modèle joint ;
- > le présent document signé et paraphé par le Directeur de la Société ou son représentant mandaté le cas échéant ;
- les devis quantitatifs et estimatifs.

La 3ème enveloppe renfermera l'offre technique qui comprendra :

- les caractéristiques techniques des peintures proposées ;
- les procédés de mise en œuvre ;
- > toutes autres variantes, suggestions ou observations jugées utiles par le soumissionnaire.

1.7 - Monnaie de règlement

Dans le cadre de cet appel d'offres, la monnaie de règlement est le francs CFA.

1.8 - Visite de site

Une visite des lieux sera organisée le vendredi 11 février 2022 à partir de 10 heures.

1.9 - Remise des offres

Les offres devront impérativement être déposées au Secrétariat de l'agence auxiliaire de la BCEAO à Mopti, au plus tard le vendredi 18 février 2022 ou au bureau du courrier de l'Agence Principale de la BCEAO à Bamako, délai de rigueur.

1.10 - Validité des offres

La durée minimale de validité des offres devra être de six (06) mois à compter de la date de remise des documents.

2 - EVALUATION DES OFFRES - ATTRIBUTION DE MARCHE

La non-conformité d'une soumission par rapport aux prescriptions du cahier des charges entraînera son annulation.

L'étude des offres se fera suivant les critères définis par la Commission des Marchés de la BCEAO qui retiendra l'offre la plus avantageuse au regard notamment, des caractéristiques techniques et du montant des offres.

A cet effet, cette Commission n'est pas tenue de choisir l'offre la moins-disante. Lorsqu'elle opte de ne pas donner suite à la consultation, tous les soumissionnaires en seront avisés. La BCEAO ne sera pas non plus tenue de restituer aux soumissionnaires les offres non retenues.

II/ CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES

1 - OBJET

Le présent cahier des prescriptions techniques particulières (CPTP) a pour objet d'indiquer le contenu des travaux et les spécifications relatives aux peintures, dans le cadre des travaux de reprise de peinture de la clôture de l'agence auxiliaire de la BCEAO à Mopti au Mali. Il précise à cet égard :

- > les dispositions réglementaires qui déterminent les principes et conditions de préparation et de passation du marché ;
- les clauses contractuelles à caractère technique relatives à l'exécution du marché.

2 - DESCRIPTION DES TRAVAUX

2.1 - Généralités

Les travaux portent sur la reprise des peintures de la clôture de l'agence auxiliaire de la BCEAO à Mopti.

Les soumissionnaires devront s'adresser aux services techniques de la Direction Nationale de la BCEAO pour le Mali pour toutes informations nécessaires à l'établissement de leurs offres.

En aucun cas, l'entrepreneur ne pourra arguer de l'imprécision des prescriptions techniques et des descriptifs ou omission s'il y a lieu, pour refuser d'exécuter dans le cadre et les conditions de son marché, tout ou partie des travaux nécessaires au parfait achèvement des travaux.

Il lui appartient donc d'apprécier l'importance et la nature des travaux à effectuer et de suppléer par ses connaissances techniques aux détails dont l'emplacement, la nature ou la qualité seraient implicitement prévus dans une réalisation normale des travaux.

L'entreprise retenue demeure entièrement responsable des désordres provoqués par l'exécution de l'ensemble des travaux.

Compte tenu de la nature du projet, il est fortement conseillé aux entreprises de visiter les lieux avant de remettre leur proposition, afin d'apprécier toutes les sujétions influant sur leurs prix et sur la réalisation des travaux.

Avant l'exécution des travaux, l'entreprise adjudicataire du marché soumettra à l'approbation des Services de la Banque le planning des travaux.

2.2 Consistance des travaux

Prescriptions générales des peintures

Les travaux consistent à :

- traiter les fissures des clôtures intérieures et extérieures ;
- reprendre les peintures intérieure et extérieure en reproduisant la même couleur que celle de l'immeuble fonctionnel;
- à peindre les installations de menuiseries métalliques et les grilles de défense extérieures.

Les peintures utilisées doivent être :

- une peinture de façade à la résine PLIOLITE ou équivalent pour les murs ;

- une peinture intérieure satinée de type ACRYL SATIN ORIANE ou équivalent pour l'intérieure (plafond des parkings) ;
- une peinture à huile satinée de type SATIN GLYCERO ORIANE ou équivalent pour les menuiseries métalliques.

En tout état de cause, les soumissionnaires devront donner dans leur offre technique les caractéristiques techniques des peintures qu'ils proposent (aspect du film, densité, extrait sec en poids, séchage à 20°C et 65% d'humidité relative, rendement, température d'utilisation, classification hygiène, sécurité etc.).

Les travaux doivent être exécutés dans les règles de l'art toutes sujétions.

3 – RÉCEPTIONS PROVISOIRE ET DÉFINITIVE DES TRAVAUX

Les réceptions provisoire et définitive des travaux se font sur demande de l'entrepreneur.

Avant la réception provisoire de l'ouvrage, le site sera soigneusement nettoyé et débarrassé de tous les détritus et gravats.

Lors de la visite pour la réception provisoire, il sera établi un constat de l'état des ouvrages notamment pour confirmer si les travaux ont été exécutés conformément au descriptif et aux instructions du Maître de l'Ouvrage.

Si les travaux ont satisfait à toutes les conditions imposées par le présent Cahier des prescriptions techniques particulières, et s'il n'a été relevé aucun défaut sur la qualité des travaux, la réception provisoire sera prononcée par le Maître de l'Ouvrage. La liste des réserves émises sera transmise à l'entreprise en vue de leur levée pendant la période de garantie.

Dans le cas contraire, cette réception sera remise jusqu'au jour où il pourra être constaté que ces conditions sont remplies.

Pendant la période de garantie, l'entrepreneur demeurera responsable du bon état de l'ouvrage, sauf erreur manifeste de manœuvre, de mauvais usage ou détérioration dont il ne serait pas responsable.

La réception définitive des travaux intervient un an après la réception provisoire. Un procèsverbal de réception définitive sera établi attestant la bonne qualité des travaux et la levée de toutes les réserves émises lors de la réception provisoire.



III/ MODELES DE DOCUMENTS

LETTRE DE SOUMISSION

APPEL D'OFFRES POUR LA REPRISE DE PEINTURE DE LA CLOTURE DE L'AGENCE AUXILAIRE DE LA BCEAO A MOPTI

Je soussigné [Nom prénoms et fonction],

Agissant au nom et pour le compte de la société [Adresse complète de la société] inscrite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de [Ville de résidence] sous le numéro [Numéro du registre de commerce] :

- après avoir pris connaissance de toutes les pièces du dossier d'appel d'offres pour les travaux de reprise de peinture de la clôture de l'agence auxiliaire de la BCEAO a Mopti;
- après m'être rendu compte de la situation des lieux et après avoir apprécié de mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et l'importance des travaux à réaliser :
 - 1- me soumets et m'engage à exécuter le présent marché conformément au dossier de consultation, moyennant le prix global, forfaitaire, non révisable, hors taxes, et hors droits de douane de [Montant total en chiffres et en lettres],
 - 2- m'engage à exécuter les travaux dans un délai de [*Délai prévu dans le planning*] à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des travaux,
 - 3- m'engage expressément à exécuter les travaux conformément au cahier des charges et suivant les règles de l'art,
 - 4- m'engage à maintenir mon prix pendant une période de six (06) mois à compter de la date de dépôt des offres,
 - 5- demande que la BCEAO se libère des sommes dues par elle au titre du marché, en portant crédit au compte n° [numéro de compte en vingt-quatre caractères] ouvert au nom de [Attributaire du compte].

Fait à [Ville de résidence] le [jour/mois/année]

Le [Fonction]

Signature et Cachet

[Nom et Prénoms]

CAUTION D'AVANCE DE DÉMARRAGE

[Entête de la Banque]

A l' attention de :

MONSIEUR LE DIRECTEUR NATIONAL DE LA BCEAO POUR LE MALI

94, Avenue Moussa TRAVELE

BP 206 - Bamako - Mali

<u>Objet</u> : Lettre de garantie à première demande de la bonne exécution du contrat de marché relatif aux travaux de reprise de peinture de la clôture de l'agence auxiliaire de la BCEAO à Mopti

Nous faisons référence au contrat de travaux signé leentre la BCEAO pour le Mali et l'Entreprise[adresse] pour [objet du marché]
Il ressort de l'article n° du contrat faisant partie des pièces contractuelles, quedoit garantir l'avance de démarrage dudit contrat par une caution bancaire d'un montant de XOF(montant en lettre et en chiffre).
En conséquence, à la demande de l'Entreprise, nous soussignés, [Banque] au capital de F CFA, [adresse], vous garantissons irrévocablement par la présente lettre de garantie, l'avance de démarrage du contrat de marché des travaux de [libellé du marché] à concurrence du montant maximum indiqué cidessus, soit la somme de [montant en lettre et en chiffre] F CFA.
Nous, [Banque] au capital de

La présente garantie prend effet à compter de la date de sa signature. Toutefois, elle deviendra automatiquement caduque et de nul effet à la signature du proçès-verbal de réception provisoire des travaux sans aucune réserve, dont copie nous sera remis. Passée cette date, aucune demande s'y référant ne sera recevable pour quelque motif ou quelque cause que ce soit, la restitution du présent original n'étant pas nécessaire à son annulation.

Notre présente garantie est soumise pour son interprétation et son exécution au droit du Mali, notamment à l'acte uniforme OHADA portant organisation des sûretés. Les tribunaux du Mali seront seuls compétents pour statuer sur tout litige concernant le présent engagement et ses suites.

Fait à [Ville de résidence] le [jour/mois/année] Nom(s), Prénom (s) et fonction des Agents habilités à signer

Signature(s) et Cachet(s)

CAUTION DE BONNE EXÉCUTION

[Entête de la Banque]

A l' attention de :

MONSIEUR LE DIRECTEUR NATIONAL DE LA BCEAO POUR LE MALI

94, Avenue Moussa TRAVELE
BP 206 – Bamako - Mali
<u>Objet</u> : Lettre de garantie à première demande de la bonne exécution du contrat de marché relatif aux travaux de reprise de peinture de la clôture de l'agence auxiliaire de la BCEAO à Mopti
Nous faisons référence au contrat de travaux signé leentre la BCEAO pour le Mali et l'Entreprise[adresse] pour [objet du marché]
Il ressort de l'article n° du contrat faisant partie des pièces contractuelles, quedoit garantir la bonne fin d'exécution dudit contrat par une caution bancaire d'un montant de XOF(montant en lettre et en chiffre).
En conséquence, à la demande de l'Entreprise, nous soussignés, [Banque] au capital de
Nous, [Banque] au capital de

La présente garantie prend effet à compter de la date de sa signature. Toutefois, elle deviendra automatiquement caduque et de nul effet à la signature du procès-verbal de réception définitive des travaux sans aucune réserve, dont copie nous sera remis. Passée cette date, aucune demande s'y référant ne sera recevable pour quelque motif ou quelque cause que ce soit, la restitution du présent original n'étant pas nécessaire à son annulation.

Notre présente garantie est soumise pour son interprétation et son exécution au droit du Mali, notamment à l'acte uniforme OHADA portant organisation des sûretés. Les tribunaux du Mali seront seuls compétents pour statuer sur tout litige concernant le présent engagement et ses suites.

> Fait à [Ville de résidence] le [jour/mois/année] Nom (s), Prénom (s) et fonction des Agents habilités à signer Signature(s) et Cachet (s)